

Informations de base	
2018/2025(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne Subject 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.58 Budget 2018 Zone géographique Allemagne RF	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDG Budgets	GRÄSSLE Ingeborg (PPE)	30/01/2018
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	3604	2018-03-12
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	THYSSEN Marianne	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

09/02/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0061 	Résumé
28/02/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/03/2018	Vote en commission		
08/03/2018	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0061/2018	Résumé
12/03/2018	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/03/2018	Décision du Parlement	T8-0074/2018	Résumé
14/03/2018	Résultat du vote au parlement		
28/03/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2025(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/12168

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE618.124	20/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.286	27/02/2018	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0061/2018	08/03/2018	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0074/2018	14/03/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2018)0061 		09/02/2018	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne

2018/2025(BUD) - 14/03/2018 - Acte final

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/513 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite de la demande présentée par l'Allemagne - EGF/2017/008 DE/Goodyear.

CONTENU: avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident mobilisé la somme de **2.165.231 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Cette somme a été accordée en réponse à la demande par l'Allemagne d'obtention d'un concours financier du FEM à la suite de **646 licenciements** survenus chez Goodyear Dunlop Tires Germany GmbH, en Allemagne. Les licenciements sont la conséquence de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

Cette demande remplit les conditions relatives à la fixation du montant de la contribution financière du FEM conformément au [règlement \(UE\) no 1309 /2013](#). Pour rappel le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vise à apporter un soutien aux salariés licenciés et aux travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation en raison de la persistance de la crise financière et économique mondiale. La dotation annuelle du FEM n'excède pas le montant maximal annuel de 150 millions EUR pour la période 2014-2020.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 28.3.2018. Cette décision est applicable à partir de la date de son adoption, le 14.3.2018.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne

2018/2025(BUD) - 14/03/2018 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 86 contre et 8 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande présentée par l'Allemagne -EGF/2017/008 DE /Goodyear).

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une **contribution financière d'un montant de 2.165.231 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, pour venir en aide à la l'Allemagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'automobile.

Pour rappel, la demande d'obtention d'un concours financier du FEM a été présentée par l'Allemagne le 6 octobre 2017 à la suite de **646 licenciements survenus chez Goodyear Dunlop Tires Germany GmbH** dans le secteur économique de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dans le Regierungsbezirk de Karlsruhe, en Allemagne.

Le Parlement a relevé les points suivants:

Motif des licenciements: l'Allemagne affirme que les licenciements sont la conséquence de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation et de ses répercussions négatives sur la production dans l'Union de **pneumatiques de voitures du segment B**.

Les députés se disent conscients que les parts de marché et de production automobile de l'Union ont diminué à la suite de la mondialisation entraînant la constitution d'une surcapacité importante dans le segment B chez Goodyear, ce qui a contraint l'entreprise à **fermer l'une de ses usines européennes**, qui était le plus gros employeur de la région.

Les licenciements survenus chez Goodyear devraient avoir **un effet négatif important sur l'économie locale** en raison de la rareté de l'emploi, du faible niveau de formation des travailleurs licenciés, de leurs qualifications professionnelles spécifiques dans un secteur aujourd'hui en déclin, ainsi que du grand nombre de demandeurs d'emploi.

Mesures envisagées: six types d'actions en faveur des salariés licenciés faisant l'objet de la demande de mobilisation du Fonds sont prévues: i) mesures de requalification, ii), groupes de pairs/ateliers, iii) assistance à la création d'entreprise, iv) recherche d'emploi, v) services de suivi et d'assistance post-embauche, vi) allocation de formation.

Le Parlement a noté que les mesures d'aide au revenu **atteindront le plafond de 35 % de l'ensemble des services personnalisés** et que ces actions seront subordonnées à la participation active des bénéficiaires visés à des activités de recherche d'emploi ou de formation. Il s'est félicité des consultations qui ont eu lieu avec les représentants des travailleurs licenciés, les partenaires sociaux et les autorités régionales, ainsi qu'avec le comité d'entreprise, le syndicat et la direction lors de l'établissement de l'ensemble coordonné de services personnalisés.

Bénéficiaires: la résolution a souligné qu'un pourcentage élevé des travailleurs licenciés avaient **entre 55 et 64 ans** et des compétences spécifiques au secteur manufacturier et qu'environ **300 travailleurs** licenciés étaient non qualifiés, étaient issus de l'immigration et ne possédaient pas de qualification formelle. Elle a également souligné que la région de Waghäusel, où se situe l'usine de Philippsburg, était confrontée à des changements structurels ce qui rendait nécessaire des mesures actives afin d'améliorer les chances de réinsertion de ces groupes sur le marché du travail.

Sur un plan général, le Parlement s'est félicité de la décision du service public de l'emploi de **tenir compte aussi bien des besoins futurs du marché du travail que du niveau de qualification des travailleurs concernés** pour concevoir une stratégie de qualification et de compétences.

La résolution a également salué la confirmation par l'Allemagne :

- que les mesures seraient organisées conformément à la stratégie allemande en matière de **durabilité** et que l'organisme qui s'est vu confier l'établissement des deux sociétés de transfert est titulaire d'une certification de durabilité;
- que les actions admissibles ne bénéficiaient d'aucune aide provenant d'autres fonds ou instruments financiers de l'Union;
- que la contribution financière du Fonds ne se substituera pas aux mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise concernée en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs concernés.

Enfin, le Parlement a demandé à la Commission i) d'inviter les autorités nationales à fournir davantage de détails, dans leurs futures propositions, **sur les secteurs qui ont des perspectives de croissance** et sont donc susceptibles d'embaucher, ii) de recueillir des données sur **l'incidence des financements** versés au titre du Fonds, notamment sur la qualité des emplois et sur le taux de réinsertion atteint grâce au Fonds.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne

2018/2025(BUD) - 09/02/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à la l'Allemagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'automobile.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU: les conditions régissant les contributions financières du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont définies dans le [règlement \(UE\) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil](#) relatif au FEM pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927 /2006.

Dans ce contexte, la Commission a examiné la demande de mobilisation du FEM en vue de venir en aide à l'Allemagne et s'est prononcée comme suit:

Allemagne - demande EGF/2017/008 DE/Goodyear: le 6 octobre 2017, l'Allemagne a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM **à la suite de 646 licenciements survenus dans l'entreprise Goodyear Dunlop Tires Germany GmbH** en Allemagne (secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique).

L'Allemagne a fait valoir que **la mondialisation a eu un impact négatif sur la production dans l'UE de pneumatiques de voitures du segment B** (qui englobe les tailles de jante allant de 13 à 16 pouces, destinées généralement aux véhicules de petite ou moyenne taille). Cet impact négatif est dû au fait que des fournisseurs asiatiques ont acquis des parts de marché significatives au cours des dernières années.

La part du marché mondial des véhicules à moteur fabriqués en Europe s'est réduite de 35 % en 2001 à 23 % en 2016. Au cours de la même période, la part du marché mondial de la Chine a augmenté de 5 % à 30 %. Au cours des dix dernières années, la production de voitures en Asie a augmenté de 45 %. De 2015 à 2016, les importations dans l'UE ont augmenté de 22 %, tandis que les exportations ont diminué de 3 %.

Le **marché mondial du pneumatique** a également considérablement changé depuis le début du millénaire. Alors que les trois grands acteurs mondiaux, Bridgestone, Michelin et Goodyear, représentaient 57 % de la production mondiale de pneumatiques en 2000, leur importance au niveau mondial est tombée à 38 % en 2013. **En 2015, dans l'UE, les importations de pneumatiques (130 millions de pneumatiques) ont dépassé de loin les exportations (74 millions).**

Une étude a révélé que 77 % des pneumatiques vendus en Allemagne en 2005 appartenaient au segment B et que ces tailles de pneumatiques représentaient à peine 43 % des ventes en Allemagne en 2014, ce qui reflète le déplacement de la production de petits véhicules vers les marchés en croissance d'Asie et d'Amérique du Sud.

L'événement qui a donné lieu à ces licenciements est **l'arrêt total des activités de l'usine de production de Goodyear à Philippsburg**. Comme les parts de marché et de production automobile de l'UE ont diminué à la suite de la mondialisation, une surcapacité importante s'est constituée dans le segment B chez Goodyear. C'est pourquoi Goodyear a décidé de fermer l'usine de Philippsburg, qui a la capacité de production la plus importante pour les pneumatiques du segment B parmi les usines européennes de Goodyear.

Fondement de la demande allemande: l'Allemagne a présenté la demande au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point a), du règlement FEM, selon lequel au moins 500 travailleurs doivent être licenciés sur une période de référence de quatre mois dans une entreprise d'un État membre.

La période de référence de quatre mois faisant l'objet de la demande s'étend du 14 juillet 2017 au 5 octobre 2017.

La demande concerne **646 travailleurs licenciés chez Goodyear**, la majorité d'entre eux étant âgés de 30 à 54 ans. Les licenciements devraient avoir un effet négatif important sur l'économie locale.

L'Allemagne envisage **six types d'actions** en faveur des salariés licenciés faisant l'objet de la demande: i) mesures de requalification, ii), groupes de pairs/ateliers, iii) assistance à la création d'entreprise, iv) recherche d'emploi, v) services de suivi et d'assistance post-embauche, vi) allocation de formation.

INCIDENCE FINANCIÈRE: au terme de l'évaluation de la demande, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies. Elle propose dès lors de **mobiliser le FEM à hauteur de 2.165.231 EUR**, soit 60 % du coût total des actions proposées, dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

La décision proposée de mobiliser le FEM est prise conjointement par le Parlement européen et le Conseil, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

En même temps que sa proposition de décision de mobilisation du FEM, la Commission devrait présenter au Parlement européen et au Conseil une proposition de virement à la ligne budgétaire à hauteur du montant requis.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en Allemagne

2018/2025(BUD) - 08/03/2018 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Ingeborg GRÄSLE (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de **2.165.231 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, pour **venir en aide à la l'Allemagne** confrontée à des licenciements dans le secteur de l'automobile.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a vocation à fournir une aide complémentaire aux travailleurs qui subissent les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial.

Demande allemande: l'Allemagne a présenté la demande EGF/2017/008 DE/Goodyear en vue d'obtenir une contribution financière du FEM, à la suite de **646 licenciements survenus chez Goodyear Dunlop Tires Germany GmbH** dans le secteur économique de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dans le Regierungsbezirk de Karlsruhe, en Allemagne.

Dans la mesure où les licenciements survenus devraient avoir un effet négatif important sur l'économie locale, les députés ont estimé que **les conditions fixées à l'article 4, paragraphe 1, du règlement FEM étaient remplies** et que l'Allemagne avait droit à une contribution financière d'un montant de 2.165.231 EUR, ce qui représente 60 % du coût total de 3.608.719 EUR.

Motifs des licenciements: l'Allemagne affirme que les licenciements sont la conséquence de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation et de ses répercussions négatives sur la production dans l'Union de **pneumatiques de voitures du segment B**.

Les députés se disent conscients que les parts de marché et de production automobile de l'Union ont diminué à la suite de la mondialisation entraînant la constitution d'une surcapacité importante dans le segment B chez Goodyear, ce qui a contraint l'entreprise à fermer l'une de ses usines européennes, qui était le plus gros employeur de la région.

Ensemble de services personnalisés: les députés ont relevé que l'Allemagne envisageait six types d'actions en faveur des salariés licenciés, à savoir:

- des mesures de requalification
- des groupes de pairs/ateliers,
- une assistance à la création d'entreprise,
- une aide à la recherche d'emploi,
- des services de suivi et d'assistance post-embauche,
- des allocations de formation.

Le rapport a noté que les mesures d'aide au revenu **atteindront le plafond de 35 % de l'ensemble des services personnalisés** et que ces actions seront subordonnées à la participation active des bénéficiaires visés à des activités de recherche d'emploi ou de formation. Il a souligné qu'un pourcentage élevé des travailleurs licenciés avaient **entre 55 et 64 ans** et des compétences spécifiques au secteur manufacturier et qu'environ **300 travailleurs** licenciés étaient non qualifiés, étaient issus de l'immigration et ne possédaient pas de qualification formelle.

Les députés ont salué le fait que les actions proposées seront complémentaires des actions financées par les Fonds structurels et que la contribution financière du FEM ne se substituera pas aux mesures relevant de la responsabilité de l'entreprise concernée.

Ils ont également salué la décision du service public de l'emploi de tenir compte aussi bien des besoins futurs du marché du travail que du niveau de qualification des travailleurs concernés pour concevoir une stratégie de qualification et de compétences.